

INFO-CÉUA



Bulletin d'information du CÉUA sur le programme de soin et d'utilisation des animaux en recherche et en enseignement

Novembre 2013

ATTENTION - Réunion reportée janvier 2014

Le CÉUA vous informe qu'il n'y aura pas de réunion au mois de janvier 2014 en raison de la visite d'évaluation du Conseil canadien de protection des animaux du 28 au 31 janvier 2014 à l'Université de Montréal (incluant le campus de Saint-Hyacinthe).

Veillez noter que les **prochaines dates de soumission** seront le **22 novembre 2013** (réunion décembre) et le **17 janvier 2014** (réunion février 2014).

L'évaluation du mérite pédagogique, une nouvelle procédure

Le mérite pédagogique ... à l'Université de Montréal

L'enseignement universitaire utilise une variété d'approches et de méthodes, dont l'utilisation d'animaux. L'Université de Montréal a mis en place un Comité institutionnel d'évaluation du mérite pédagogique (CIÉMP) en mai 2013, pour évaluer le mérite pédagogique de tous ses cours faisant appel à l'utilisation d'animaux vivants. Le mérite pédagogique d'un cours doit être réévalué au minimum tous les quatre ans (lors de la soumission du formulaire long) ou selon les recommandations du CÉUA ou du CIÉMP.

Le Comité institutionnel d'évaluation du mérite pédagogique

Le CIÉMP, qui relève du vice-rectorat responsable de la recherche, a pour mandat de s'assurer que l'utilisation d'animaux à des fins d'enseignement est pertinente et essentielle aux objectifs de la formation.

Critères d'évaluation du CIÉMP

- Pertinence de l'utilisation des animaux dans ce cours (en fonction du niveau et du type de formation);
- Contribution à la formation des étudiants;
- Pertinence des procédures enseignées pour atteindre les objectifs établis;
- Méthodologie appropriée;
- Considération de méthodes alternatives applicables qui pourraient remplacer l'utilisation d'animaux telle que proposée;
- Espèce animale appropriée;
- Ratio animal/étudiant adéquat.

Procédure pour les professeurs

1. Le professeur responsable du cours soumet sa demande à l'aide du formulaire long CÉUAF1E au CÉUA, selon la procédure habituelle.
2. Le secrétariat du CÉUA transmet la demande au CIÉMP, qui effectue l'évaluation pédagogique. Au besoin, le CIÉMP peut solliciter l'avis de l'un des deux chefs des services vétérinaires de l'Université, ou contacter le professeur responsable pour obtenir un complément d'information.
3. Le CIÉMP transmet sa décision et ses recommandations au CÉUA, qui en prend connaissance.
4. Le CÉUA transmet au professeur responsable l'avis éthique et pédagogique.

Composition du CIÉMP

Premiers membres du CIÉMP	Détail de la composition du CIÉMP
André Vrins, président <i>Professeur émérite de la Faculté de médecine vétérinaire</i>	Deux représentants de la Faculté de médecine vétérinaire Un représentant de la Faculté de médecine Un représentant de la Faculté des arts et sciences Un professeur non utilisateur d'animaux Quatre représentants expérimentés en utilisation animale, choisis parmi les principales Facultés où il y a des cours faisant appel à l'utilisation d'animaux
Diane Blais <i>Directrice du Département des sciences cliniques, à la Faculté de médecine vétérinaire</i>	
Daniel Lajeunesse <i>Vice-doyen de la Faculté de médecine</i>	
Thérèse Cabana <i>Professeure titulaire de la Faculté des arts et des sciences - Département de sciences biologiques</i>	
Vincent Castellucci <i>Professeur émérite de la Faculté de médecine - Département de physiologie</i>	

Pour joindre le CÉUA :



- Madame [Sophie Jussaume](#), secrétaire du CÉUA, poste 8392
- Madame [Maryse Dansereau](#), coordonnatrice du CÉUA, poste 8412